

CONTACTEZ UN
CONSEILLER EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE
POUR VOUS AIDER DANS VOTRE DÉMARCHÉ
ET ÉTUDIER LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT



Retrouvez toutes les coordonnées sur
www.coteformations.fr, rubrique "Je recherche un conseiller"



PRÈS DE CHEZ VOUS :



**Transformez votre
expérience professionnelle
en diplôme !**



© Conception : Via Compétences - Crédits photos : stock.adobe.com - Ne pas jeter sur la voie publique.

Côté **Formations**

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La reconnaissance officielle de l'expérience, c'est-à-dire des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le travail, dans le cadre d'une pratique salariée, non salariée et/ou bénévole.

Un droit individuel inscrit au Code du Travail et au Code de l'Éducation.

Une voie pour obtenir tout ou partie d'une certification professionnelle (diplôme ou bloc de compétences) sans suivre le parcours de formation traditionnel.



LA VAE, POURQUOI ?

Toute personne (demandeur d'emploi, salarié, travailleur non salarié, bénévole...) justifiant d'un minimum d'un an d'expérience dans les domaines professionnels ciblés par la certification visée.

LA VAE, POURQUOI ?

Avec la VAE vous pouvez faire reconnaître votre expérience, notamment :

- ✓ Pour envisager une évolution professionnelle
- ✓ Pour rebondir et dynamiser votre parcours
- ✓ Pour être reconnu comme professionnel

LA VAE EN CHIFFRES



4186 CANDIDATS
passés en jury
en Auvergne-Rhône-Alpes*



9/10 CANDIDATS
ont validé tout ou partie
de leur diplôme

* Données Tableau de bord VAE 2022, Via Compétences

VOTRE PARCOURS EN 5 OU 6 ÉTAPES CLÉS

1 Information
La VAE : ça existe et c'est possible !



2 Conseil
Définissez votre projet : trouvez la certification adaptée à votre expérience, l'organisme valideur et contactez le pour déposer votre demande de recevabilité.



3 Recevabilité
Déposez votre dossier avec les preuves administratives de votre expérience et vous devenez candidat à la VAE.

4 Accompagnement
Préparez votre démarche de VAE avec une méthodologie adaptée.



5 Validation
Le jury valide vos compétences. Vous êtes reconnu !

6 Post jury
Si vous validez une partie du diplôme, vous mettez en œuvre un parcours complémentaire.

! Attention : la VAE évolue progressivement en 2024, avec notamment la simplification des étapes du parcours.

France VAE (www.vae.gouv.fr) devient le portail officiel du service public de la VAE pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches. Actuellement, près de 200 certifications sont concernées (dans les filières Sanitaire et social, Grande distribution, Industrie, Métallurgie, Métiers du sport).
Pour toutes les autres certifications, les informations présentées dans cette page restent d'actualité.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.coteformations.fr